

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Gérard PORTES.  
Mmes Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Michèle VINCENT, Marie MILESI.

**- Membre de droit :**

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental, CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.  
LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.  
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.  
LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.  
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.  
Mme Laëticia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.  
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Lucien BIAU.  
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD.  
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.  
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.  
MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim.  
LTN Yannick FERRIE.

**Secrétaire :** Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0 / votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 03 mars 2023.

**RAPPORT N°029/CA-03/2023**

**OBJET : Fin de l'indemnisation spécifique du 1<sup>er</sup> mai travaillé**

Le président rappelle la délibération du conseil d'administration prise le 30 juin 2022 pour mettre en œuvre le doublement de la rémunération des agents travaillant le 1<sup>er</sup> mai, dans le respect des dispositions fixées alors par le code général de la fonction publique (CGFP) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

Il précise que la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 a abrogé l'article L 621-9 du CGFP, à l'origine de cette mesure.

Dès lors et à compter de 2023, les agents travaillant le 1<sup>er</sup> mai seront à nouveau rémunérés comme tout autre jour, qu'il soit férié ou non.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après information du CST en date du 15 mars 2023,

- prend acte de la fin de l'indemnisation supplémentaire versée aux personnels travaillant le 1<sup>er</sup> mai.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*